

Article 29 du Règlement

Vous me signalez qu'il ne me reste que trois minutes, monsieur le Président. Je vous demande de m'accorder trois minutes supplémentaires pour pouvoir présenter mes propositions. Lorsque je parle de ce genre de situation, je deviens très passionné, je l'admets—et je n'essaie pas de m'excuser. Je serai toujours passionné lorsqu'il s'agit de défendre les droits des gens à l'égalité et au respect. Je ne ressens pas le besoin de m'excuser à ce sujet.

Que peut faire le Canada? On nous dit que l'Afrique du Sud compliquera la vie des pays voisins. Ce sera très difficile pour les pays voisins sur le plan commercial. Le Canada devrait peut-être essayer de trouver d'autres voies commerciales. A cet égard, le Canada pourrait mettre en valeur et entretenir les ports du Mozambique et contribuer à l'entretien du tronçon du chemin de fer de Tanzanie qui relie le Zimbabwe et le Mozambique.

Nous pourrions contribuer à assurer la sécurité des voies commerciales. On croit généralement—et les événements des derniers jours me portent à le croire—que l'Afrique du Sud s'adonne au sabotage; c'est déjà le cas par le réseau ferroviaire entre le Zimbabwe et le Mozambique. La possibilité d'instaurer un corps de police international composé d'Africains pour surveiller ces voies commerciales devrait être envisagée.

● (1940)

Nous pourrions participer à la recherche de nouveaux débouchés pour les marchandises des pays frontaliers. Il faudrait entreprendre une étude sur la possibilité d'intensifier l'importation de marchandises des états frontaliers qui souffrent et qui souffriront encore. Je sais que beaucoup de mes collègues trembleraient à l'idée de dire cela, mais moi pas.

Nous pourrions aider le mouvement de libération en fournissant de l'aide humanitaire, des fournitures médicales, des denrées alimentaires et ainsi de suite. Par ailleurs, le Canada devrait réclamer la libération inconditionnelle de Nelson Mandela. C'est le message que l'évêque Tutu a transmis à Montréal. Ce serait la première chose à faire. Cette libération pourrait atténuer l'agressivité des adversaires des personnes qui veulent être mises sur un pied d'égalité et être respectées, à juste titre d'ailleurs.

Le gouvernement doit fermer tous les bureaux de commerce, d'immigration et de consulat, quoique nous ferions peut-être mieux de laisser en place une personne attirée pour le moment. L'information que j'ai est récente car j'ai vérifié cet après-midi, et je suis déçu d'apprendre que le Swaziland et le Lesotho relèvent de la mission de Pretoria pour les questions d'immigration. Si c'est décevant de l'apprendre, il est extrêmement embarrassant de noter que les États indépendants du Zimbabwe et du Botswana sont desservis par le bureau de l'immigration canadienne de Pretoria. Les personnes de ces États indépendants qui ne veulent pas se rendre à Pretoria doivent aller jusqu'à Nairobi. Puisqu'il y a une mission diplomatique canadienne au Zimbabwe, pourquoi un Zimbabween devrait-il aller à Pretoria? Je suppose que mon collègue, qui est

un ancien ministre de l'Immigration, me dira que c'est sensé, mais nous replacerons les choses plus tard, si la situation devient idéale. Pour le moment, nous ne devrions pas obliger les Zimbabweens à aller faire régler leurs questions d'immigration au bureau de Pretoria.

Dans le peu de temps que m'accorde le Règlement, j'ai essayé de parler avec passion. Je crois qu'il ne faut pas regretter de laisser ses émotions prendre le dessus dans sa façon d'être et d'agir. Je m'enflamme quand je parle des êtres humains.

Ma collègue, la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone), a dit avec raison que si les gens avaient condamné l'antisémitisme dans les années 30, nos yeux se seraient dessillés et nous aurions compris qu'on ne frappe pas quelqu'un parce qu'il est juif ou parce qu'il est noir. Le faire conduira éventuellement quelqu'un à instaurer un système qui visera à éliminer ces personnes.

[Français]

Ou pour les écraser. Une des maladies les pires que je connaisse, parmi les maladies qui atteignent le cœur des hommes et des femmes, c'est certainement l'apartheid et l'antisémitisme, ces deux maladies mortelles qu'il faut tous les jours condamner. Mais si on les condamne, on doit avoir la même justice pour les autres. On ne doit pas . . .

[Traduction]

Quand on parle des droits de la personne, il faut être logique. Nous ne devons pas nous contenter de défendre les droits de certains groupes seulement, en oubliant les droits des autres. Je crois que le Canada a l'ambition de défendre également les droits individuels de nos frères du monde entier, mais il faut être logiques avec nous-mêmes.

J'espère et je prie que notre gouvernement—ce soir il ne s'agit pas de luttes partisans, je parle donc de mon gouvernement, de celui de mon pays—prendra l'initiative au sein du Commonwealth et si nécessaire à l'ONU, qu'il n'attendra pas. L'Afrique du Sud n'attendra plus ce tout petit peu dont parlait la première ministre d'Angleterre. Vous vous souvenez, monsieur le Président, de la fameuse réunion au cours de laquelle la première ministre d'Angleterre a dit qu'elle avançait un tout petit peu? Les Africains ne sont plus d'humeur à attendre ce tout petit peu.

Je vous demande, monsieur le Président, est-ce que le gouvernement et moi allons répondre à cette question? J'espère que oui.

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 29(13) du Règlement, je suis convaincu que le débat est terminé et je déclare donc la motion adoptée.

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à lundi, le 16 juin 1986, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 45.)